



Organiser une soirée d'anniversaire privée

Par **ingrinator**, le **23/05/2021** à **15:23**

Bonjour,rnrn rnrnJ'aimerais organiser une soirée chez moi, dans ma maison à Saint Cyr sur mer dans le Var (83) le 2ème weekend de juillet. Nous serons peut être entre 30 et 40 **pour être large**. C'est en extérieur, il y a un jardin et une piscine. On aimerait mettre le système son près de la piscine. Il y aura de l'alcool bien évidemment. C'est un quartier résidentiel, j'ai 2 maisons voisines, une au dessus et une à côté et 2 voisins supplémentaires à proximité.rnrnJ'aimerais rassurer mes parents en faisant le nécessaire pour que cela se passe au mieux. Des idées ? contacter la prefecture ? j'ai peur d'être ridicule sachant qu'il ne s'agit pas non plus d'une énorme soirée. Que dois-je faire ? rnrnMerci

Par **Visiteur**, le **23/05/2021** à **18:36**

BonsoirrnrnPersonne en préfecture ne vous considérera ridicule si vous vous renseignez, au contraire...nrnil vous renseigneront sur les termes de l'arrêté municipal ou **préfectoral** relatif au *bruit*OrnrnIl est très important aussi de faire le tour des voisins.

Par **Tisuisse**, le **24/05/2021** à **07:25**

Bonjour,rnrnSoirée d'anniversaire, en extérieur, près de la piscine, avec sono. ? pourquoi pas mais sachez que les bruits se propagent beaucoup plus et plus loin la nuit que le jour et que la présence d'une éte due d'eau accentue ce phénomène. Vous pourriez avoir des problèmes avec des voisins même situés à plusieurs centaines de mètres de chez vous, si la sono était trop forte (ce qui est souvent le cas dans une telle occasion), de jour comme de nuit. Pensez

donc à réduire considérablement le volume du son dès 22 heures, c'est tôt, c'est vrai, mais c'est la loi. Il n'existe pas de dérogation à cette règle, le calme et le repos des voisins ne se négocient pas.

Par **ingrinator**, le **25/05/2021 à 10:25**

Okay très bien, je note
Prévenir la prefecture est préférable aussi du coup?
Merci
Cordialement

Par **ingrinator**, le **25/05/2021 à 10:36**

Et surtout si jamais je préviens la prefecture de ma soirée cela ne changera rien si jamais les voisins appellent la police?
De plus, si la police vient, a-t-elle le droit de rentrer chez moi sans lui avoir ouvert? Si jamais nous consommons de l'alcool voire plus... je sais que certains de mes amis fument, beaucoup de CBD mais parfois autre chose, est-ce-que cela pourra poser problème ? merci

Par **Lag0**, le **25/05/2021 à 11:20**

Bonjour,
Prévenir la préfecture ne servira à rien, sauf peut-être à donner des consignes à la police pour qu'elle passe dans votre quartier...

Par **Tisuisse**, le **25/05/2021 à 12:26**

Oui, si les voisins appellent pour le bruit, voire les odeurs de shit, la police pourra se déplacer et verbaliser le tapage. Personne, ni à la Préfecture ni en Mairie n'a compétence pour vous autoriser à déranger le voisinage à 1h ou 2h du matin. Si vous refusez d'ouvrir, ils enverront les équipes spécialisées. Alors, un conseil, ne vous amusez pas à ce petit jeu, vous y seriez perdant et vous risqueriez gros, très gros.

Par **ingrinator**, le **26/05/2021 à 14:35**

okay très bien, ça a l'air d'être très sérieux de votre côté. Il ne s'agit que d'une fête pas d'une rave party

Par **Tisuisse**, le **26/05/2021 à 17:44**

Aucune importance, la tolérance n'est pas de mise dans ce type de nuisance.